

Remplace SIA V118/272:2009

Allgemeine Bedingungen für Abdichtungen und Entwässerungen  
von Bauten unter Terrain und im Untertagbau

Condizioni generali relative all'impermeabilizzazione e allo smaltimento  
delle acque da costruzioni interrato e in sotterraneo

## Conditions générales relatives à l'étanchéité et au drainage d'ouvrages enterrés et souterrains

118/272

Numéro de référence  
SN 507272:2024 fr

Valable dès le: 2024-08-01

Éditeur  
Société suisse des ingénieurs  
et des architectes  
Case postale, CH-8027 Zurich

La présente publication respecte les principes d'un langage inclusif. La compréhension et la neutralité du mode d'expression sont déterminantes. Si pour des raisons de meilleure lisibilité, un seul genre est utilisé, ce choix relève de l'organe responsable de la publication.

Les rectificatifs éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous [www.sia.ch/rectificatif](http://www.sia.ch/rectificatif).

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'application de la présente publication.

# TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>Avant-propos</b> .....	4
<b>0 Champ d'application</b> .....	5
0.1 Délimitation .....	5
0.2 Intégration aux documents du contrat .....	5
0.3 Références normatives .....	5
0.4 Terminologie .....	5
<b>1 Contrat d'entreprise</b> .....	6
1.1 Appel d'offres .....	6
1.2 Offre de l'entrepreneur .....	7
1.3 Obligations des parties contractantes .....	7
<b>2 Conditions de rémunération</b> .....	9
2.1 Généralités .....	9
2.2 Prestations comprises .....	9
2.3 Prestations non comprises .....	9
<b>3 Modification de commande</b> .....	10
<b>4 Exécution des travaux</b> .....	10
<b>5 Métrés et modalités de paiement</b> ....	11
5.1 Généralités .....	11
5.2 Règles de métré .....	11
5.3 Modalités de paiement .....	12
<b>6 Réception de l'ouvrage et responsabilité pour les défauts</b> .....	13
<b>7 Extinction prématurée du contrat</b> ...	14

## **AVANT-PROPOS**

### **But et contenu de la norme**

La présente norme fait partie des Conditions générales pour la construction (CGC). Elle complète la norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction*. Elle précise les dispositions concernant la conclusion, le contenu et le développement des contrats d'entreprise.

Les CGC règlent les droits et les obligations du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur dans le but de garantir que l'ouvrage soit exécuté conformément aux spécifications figurant dans les normes techniques ou exigées par le maître d'ouvrage.

### **Principe des conditions générales pour la construction**

La norme SIA 118 définit les règles générales s'appliquant pour la plupart à toutes les catégories de travaux.

Les CGC concordent avec la norme SIA 118. Elles définissent les règles complémentaires ou divergentes spécifiques aux différentes catégories de travaux.

---

Organisations représentées dans la commission SIA 272

PAVIDENSA	Étanchéités revêtements Suisse
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
SIA KH	Commission SIA des normes du bâtiment
VAT	Verband für Abdichtungen im Tunnelbau
VBK	Schweizerischer Verband für Bautenschutz · Kunststofftechnik am Bau

---

---

**Commission SIA 272, Etanchéité et drainage d'ouvrages enterrés et souterrains**

		Représentant de
Président	Stefan Matsch, Dr. sc. techn., Zurich	Planificateur (membre de la SIA)
Membres	Roland Böni, Steinmaur	Entrepreneur
	Urs Bürgi, Schlieren	Entrepreneur, VBK
	Stephan Glaus Stämpfli, Berne	Planificateur, SIA KH
	Urs Kolar, Dübendorf	Planificateur (membre de la SIA)
	Markus Mattle, Kloten	Maître d'ouvrage
	André Maurer, Zurich	Planificateur (membre de la SIA)
	Rahel Nägeli Ganz, Neuenhof	Entrepreneur / fabricant (membre de la SIA)
	Thomas Neidhart, Schlieren	Entrepreneur
	Erich Reinhard, Kerns	PAVIDENSA
	René Riedweg, Spreitenbach	Fabricant
	Hanspeter Rupp, Giffers	Entrepreneur, VAT

---

## **Adoption et validité**

La Commission centrale des normes de la SIA a adopté la présente norme SIA 118/272 le 6 juin 2024.

La norme est valable dès le 1<sup>er</sup> août 2024.

Elle remplace la prénorme SIA V118/272 *Conditions générales relatives à l'étanchéité et au drainage d'ouvrages enterrés et souterrains*, édition 2009.

---

Copyright © 2024 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle, d'enregistrement ainsi que de traduction sont réservés.